

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTIONS

ATTENTION : Limite des inscriptions au 10 mars 2020

IMPORTANT : Après avoir saisi le formulaire **et l'avoir validé** sur le site, il vous faudra impérativement imprimer la version PDF de celui-ci **qui vous sera adressée par mail**, et nous la renvoyer par courrier afin que votre inscription soit prise en compte.

NB : Si vous êtes salarié(e) d'une collectivité **publique**, seules les inscriptions confirmées par une lettre de commande seront prises en compte.

1/ FORMATION CONTINUE : L'Association Nationale des Placements Familiaux est agréée comme organisme de formation sous le n°11752058675. La formation proposée dans le cadre de cette journée d'étude bénéficie d'une reconnaissance au titre de la formation continue par UNIFAF. Cette formation totalise 8 heures au total.

2/POUR LES INSCRIPTION(S) INDIVIDUELLES OU LES ASSOCIATIONS : Votre inscription sera effective à réception de votre bulletin d'inscription accompagné de votre chèque ou dès réception de votre virement sur notre compte bancaire. Nous vous adresserons en retour une facture acquittée ayant valeur de convention de formation. Les attestations de présence vous seront remises lors de la journée d'étude. **Aucun duplicata d'attestation de présence ne sera fourni.**

POUR LES COLLECTIVITES PUBLIQUES : votre demande d'inscription est suivie d'une facturation valant convention de formation. A l'issue de la manifestation, après réception de votre règlement, une facture acquittée et les attestations de présence **seront adressées à votre collectivité**. ATTENTION : Il est impératif, pour les inscriptions groupées, de nous adresser autant de **bulletins individuels** d'inscription que de demandes d'inscriptions.

3/ MONTANT DES FRAIS D'INSCRIPTION

- **25 €** : Pour les inscriptions à titre individuel (personne physique) ou personne morale (association, collectivité territoriale, service)
- **10 € tarif étudiants**

4/ RÈGLEMENT : Adresser votre chèque de règlement d'inscription à :

ANPF 63 rue de Provence 75009 Paris. Pour les virements nationaux (BIC) ou internationaux (IBAN), merci de mentionner votre nom ou celui de votre employeur et votre numéro d'adhérent.

Relevé d'identité bancaire de l'ANPF :

Domiciliation : CREDITCOOP ALESIA

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0140 2844 867

BIC : CCOPFRPPXXX

5/ CONFIRMATION D'INSCRIPTION : Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'adresse mail indiquée sur le bulletin d'inscription

6/ ANNULATION :

Les annulations **devront être** transmises par mail à : anpf@anpf-asso.fr.

- **Si annulation avant le 10 février 2020** : l'annulation se fera sans aucun frais
- **Si l'annulation est effectuée entre le 10 février et le 28 février 2020** : l'annulation se fera avec retenue de 20% des frais d'inscription
- **Si annulation après le 28 février 2019**: Aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué. L'absence aux journées ne donnera lieu à aucun remboursement